

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

-

Conseil Municipal du 26 février 2024

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales précise : dans les communes de 3 500 habitants et plus un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal prévu à l'article 19.

L'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République complète les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Conformément au nouvel article L. 2312-1 pour le bloc communal, il doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D. 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise, le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités, il permet d'informer sur la situation économique et financière.

Dans un contexte général d'incertitude au niveau du montant des dotations de l'Etat nous devons continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

CONTEXTE COMMUNAL

Au 1^{er} janvier 2024, un chiffre de population de 4 656 habitants, fixé par l'INSEE, remet toujours en cause l'évolution de nos dotations de l'Etat et l'éligibilité à certaines d'entre elles.

L'élaboration du budget 2024 et des orientations budgétaires doit tenir compte de la situation particulière de la commune de Saint Nicolas.

Elle s'effectue dans un contexte avec la guerre en Ukraine qui se poursuit qui entraîne une flambée de l'inflation dans de nombreux secteurs.

Cette hausse significative du coût des matières premières et des énergies s'accroît en 2024, la commune s'adapte afin de limiter cette hausse et doit poursuivre ses efforts.

Celle-ci génère un risque inflationniste qui se répercute déjà sur la population comme sur les collectivités locales et perdurera pendant de longs mois.

Dans ce contexte et face à une situation générale aggravée des finances publiques, la ville de Saint Nicolas doit continuer ses efforts de gestion dans l'ensemble des domaines d'activités de la commune.

La situation budgétaire et financière particulièrement dégradée de l'Etat suite aux effets de la pandémie et l'augmentation spectaculaire de l'inflation (+ 5 % en 2023) devrait entraîner une série de mesures afin de limiter celle-ci. Mais il faut s'attendre à ce que l'Etat mette à contribution les collectivités afin qu'elles participent à leur niveau au redressement national en attendant peut-être des réformes plus structurelles et certainement nécessaires.

En ces temps de grandes incertitudes, nous devons renforcer notre capacité d'agir face aux enjeux locaux.

Notre contexte nous le connaissons, nos dotations vont continuer de baisser et nous n'avons aucun levier pour freiner cette baisse et aucun espoir de repasser au-dessus des 5 000 habitants durant ce mandat.

Malgré l'investissement de nos services et ceux de la CUA les projets de constructions font face aux rigueurs administratives.

En 2023, le montant dépensé est de 4 520 211 euros sur les dépenses de fonctionnement (amortissements compris) : l'inflation grandissante, la hausse du coût des énergies, la reprise des activités post covid et le conflit en Ukraine a occasionné une augmentation des dépenses dans beaucoup de domaines (alimentation, gaz, électricité, contrats de services, prestations de services....).

Nous nous sommes engagés dans une politique d'optimisation de nos dépenses réelles de fonctionnement pour conserver l'ensemble de nos services et maintenir un niveau d'épargne et il faut continuer cette démarche dans tous les domaines

Il est indispensable, malgré un contexte inflationniste des matières premières et des énergies, de maintenir nos dépenses et cela passe en priorité par la masse salariale qui est le poste le plus important des dépenses de fonctionnement.

Equation difficile : maintenir la qualité de service, maintenir les promotions internes et maîtriser les dépenses de personnel.

BILAN D'EXECUTION DU BUDGET 2023

La crise sanitaire s'éloigne mais le conflit en Ukraine augmente l'inflation de près de 5 % en 2023, les prévisions du DOB 2023 ont donc été modifiées dans bien des domaines.

Dans cette période difficile nous avons :

Assuré pleinement notre mission de service public auprès de la population

Nos services ont rempli leurs missions en assurant les activités habituelles tout en respectant l'ensemble des consignes liées à ce contexte

Pour rappel, l'objectif fixé en 2023 était de 4 220 000 euros de dépenses réelles de fonctionnement et le compte administratif 2023 affiche 4 150 901 €.

Nous avons estimé un fonds de roulement à 2 136 212.85 € l'année dernière, celui-ci est finalement de 2 358 046.80 € au 01/01/2024.

ANALYSE PAR RAPPORT AUX DEPENSES MOYENNES DE CHAQUE ARTICLE

Pour l'exercice 2023 nous réalisons une épargne brute de 558 557 euros.

Epargne brute 2022 : 360 115 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes ont augmenté par rapport à 2022. Une augmentation de 362 579 euros. Comme chaque année nous enregistrons des baisses et hausses difficile à prévoir.

Des recettes nouvelles exceptionnelles provenant de la vente d'un terrain et des partenaires de l'Etat sont venues abonder les recettes habituelles

**LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023 SE SONT
ELEVEES À :**

4 709 458 EUROS

NOUS ENREGISTRONS UNE HAUSSE PAR RAPPORT A 2022 DE :

362 579 EUROS

Les recettes réelles des années précédentes étaient de :

En 2017 : 4 944 808 euros

En 2018 : 4 599 514 euros

En 2019 : 4 590 617 euros

En 2020 : 4 393 924 euros

En 2021 : 4 321 519 euros

En 2022 : 4 346 879 euros

Analyse des recettes :

Chapitre 70 : ventes produits, prestations

Ce sont les recettes engendrées par l'ensemble des prestations proposées aux habitants

Nous avons perçu : 233 665 euros soit une hausse de 19 354 €

Des recettes de la CUA ont été encaissées sur ce chapitre cette année pour un montant de 24 177 € alors que les années précédentes ces recettes étaient encaissées sur le chapitre 74.

Article 70311 : vente de concessions. baisse de 3 977 €. Montant aléatoire chaque année

Article 7062 : école de musique baisse de 3 485 €

Article 70632 : augmentation de 3 313 euros de la participation des familles (centres de loisirs, activités au centre chanteclair, multi accueil).

Article 7067 : stable pour les recettes cantine et garderie

Article 70688 : participation de la CUA pour le contrat local de santé

Article 70876 : participation de la CUA pour l'animation des contrats de ville

Chapitre 73 : impôts et taxes

Nous avons perçu : 2 740 305 euros soit une augmentation par rapport à 2022 de : 88 352 euros

Article 7311 Les taxes foncières et habitations. Une hausse: 58 680 euros correspondant à la compensation de la perte de la TH

Article 73221 attribution de compensation. Versée par la CUA pas de changement

Article 73212 dotation de solidarité communauté urbaine. Versée par la CUA, en augmentation de 33 721 €

Article 73223 fonds de péréquation. Baisse de 5 428 €

Article 7381 montant stable pour la taxe additionnelle aux droits de mutation

Chapitre 74 : dotations, participations diverses et subventions

Nous avons perçu : 1 435 730 euros
On enregistre une augmentation de 137 592 euros

Article 7411 dotation forfaitaire : 461 139 euros. Une baisse de 2 659 euros

Article 74121 dotations solidarité rurale : 73 590 euros

Montant en hausse de 9 728 €

Article 74123 dotations solidarité urbaine : 196 235 euros

Une baisse de : 49 059 euros .baisse identique chaque année résultant du passage sous le seuil des 5 000 habitants

Article 74127 dotation nationale de péréquation : 28 800 euros

Une baisse de : 3 200 euros

Article 744 : fctva : 463 euros

Montant faible car peu d'investissement effectué

Article 74718 autres participations de l'Etat (contrat de ville) : 160 786 euros. Une augmentation de 86 410 euros. Cela s'explique par les recettes des contrats aidés

Article 7472 subventions région : 7 000 euros

Une augmentation de 2 000 €.

Article 7473 subventions département : 6 480 euros

Une augmentation de 3 025

Article 74741 : 2 955 euros

Cela concerne essentiellement la participation projet santé des centres sociaux.

Article 7477: 7 000 euros

Montant en baisse sur cet article pour les subventions versées par la CUA ,la compensation des recettes est perçu sur le chapitre 70

Article 7478 participations autres organismes (CAF) : 443 377 euros

Une augmentation de : 106 123 euros correspondant à un reliquat de 2022 et à une réévaluation de certaines prestations CAF

Article 74834 compensations taxes foncière : 39 137 euros

Une baisse de : 8 558 euros

Article 7484 subvention de l'Etat pour le recensement de la population pour un montant de 8 766 € .

Chapitre 75 autres produits de gestion :

Nous avons perçu : 75 536 euros

On enregistre une baisse de : 5 372 euros

Article 752 revenus des immeubles : 75 535 euros. Une baisse correspondant à deux logements communaux non loués.

Chapitre 77 produits exceptionnels

Nous avons perçu : 160 742 euros

Soit une hausse de : 109 326 euros grâce à des recettes pour la vente d'un terrain

Article 773 mandats annulés : 6 908 euros

Article 7714 : récupération d'admission en non-valeur

Article 775 produits des cessions : 140 707 euros

En augmentation avec la vente du terrain schiste Verlaine

Article 7788 autres produits exceptionnels : 12 467 euros

Fluctue chaque année selon les sinistres

Chapitre 013 : atténuations de charges

Nous avons perçu : 63 476 euros

Une augmentation de : 13 325 euros

Remboursement arrêts maladies

Chapitre 042 : Il s'agit d'une écriture comptable qui se compense dans les dépenses.

LE TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 S'ÉLÈVE A 4 709 458 EUROS. POUR RAPPEL EN 2022 SUR LES MÊMES BASES DE CALCUL NOUS ÉTIONS A 4 346 879 EUROS

On constate que les recettes ont augmenté de 362 579 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Lors du DOB 2023 nous nous étions engagés à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Au cours de l'exercice, et suite à l'éloignement de la crise sanitaire, les activités telles que celles de l'espace Chanteclair ou les centres de loisirs ont repris leur fonctionnement habituel et l'inflation grandissante s'est ressentie sur l'ensemble des dépenses. Les mesures prises lors du séminaire des élus a permis cependant de limiter certaines dépenses et de maîtriser le budget.

COMME EN 2022 NOTRE ANALYSE NE PREND PAS EN COMPTE LES OPÉRATIONS D'ORDRE :

Pour 2022 nous avons réalisé en dépenses : 3 986 764 euros

Nous avons réalisé en 2023: 4 150 901 euros

Soit une hausse de 164 137 euros

En 2017 : 4 418 533 euros

En 2018 : 4 183 246 euros

En 2019 : 4 166 187 euros

En 2020 : 3 705 285 euros

En 2021 : 3 901 311 euros

011 CHARGE A CARACTERE GÉNÉRAL :

Dépenses : 1 133 500 euros

Une hausse de : 55 752 euros

Chapitre 60 achats et variations / stocks Dépenses : 608 943 euros

Une hausse de : 64 754 euros

Article 6042 prestations service : un montant de 144 648€ soit une hausse de 11 859€. Cela concerne les activités du centre chanteclair, les activités des centres de loisirs, les repas du restaurant scolaire notamment. L'augmentation s'explique par l'inflation des prix.

Article 60611 consommation eau : 26 601€. Forte augmentation suite à des fuites et un reliquat 2022 sur le stade de la Scarpe.

Article 60612 consommation électrique : 129 484 €, hausse de 14 941 € provenant principalement de l'éclairage public

Maitrise des dépenses d'électricité malgré l'inflation dans les bâtiments communaux grâce aux dispositions mises en place.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des factures	117 256€	154 580€	129 815€	115 339€	122 638€	121 079€	114 543€	129 484€

Article 60618 consommation gaz : de 174 223 euros

Augmentation maitrisée en 2023 grâce aux changements d'occupation de salles mis en place et à la baisse de la température dans certains bâtiments.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des factures de gaz	66 808€	86 533€	49 261€	94 060€	24 777€	71 185€	150 913€	174 223€ dont 76 500 € de rattachement

Pour rappel, le prévisionnel de dépenses gaz pour 2023 était de 175 000 €

Article 60622 Carburant : 11 849 €. baisse de 1 092 €

Article 60623 alimentation : 35 305 €

Une hausse de : 5 592 euros avec l'inflation.

Article 60631 produit entretien : 18 441€

Baisse de 4 793 € avec la fin des mesures prises lors de la crise sanitaire

Article 60632 équipement : 3 114€. Augmentation de 1 231€

Article 60633 Fournitures de voirie : Une baisse de 1 473 euros

Pas d'achat de sel de déneigement en 2023

Article 60636 Vêtements de travail : conforme aux autres années

Article 6064 Fourniture de bureau: augmentation de 967 € avec la hausse du prix du papier

Article 6067 Fournitures scolaires : Il s'agit de la dotation pour chaque élève. Retour à une dépense stable. Pour rappel la dotation est de 36€ pour un élève de maternelle et 39€ pour un élève en élémentaire.

Article 60681 Autres fournitures administratives : baisse de 1 768 €

Article 60682 autres fournitures techniques. Augmentation de 4 209 €

<u>Chapitre 61 services extérieurs</u> : une baisse de 10 443 euros
--

Article 611 contrats entreprises : augmentation de 9 374 €

Lors du départ en retraite des agents, certaines missions sont confiées à des entreprises extérieures afin d'éviter des recrutements et maîtriser la masse salariale.

Pour la restauration scolaire nous disposons de 4 agents mis à disposition par Lys restauration répartis sur les deux selfs

L'entretien du site élémentaire Grenier et du multi accueil est confié à une société.

Les remplacements du personnel malade sont réalisés par Unartois ou la régie de quartier selon les types de missions. Nous avons actuellement une vingtaine de contrats d'entretien, 13 contrats sont reconduits chaque année ils concernent l'entretien obligatoire de notre matériel (maintenance, sécurité)

Pour le remplacement des salariés malades, on retrouve au niveau des recettes article 6419 les remboursements

Article 6135 location mobilière : Une baisse de 1 355 euros

Article 61521 entretien des terrains / espaces verts : 14 866 € soit une baisse de 21 018 euros

Cette baisse s'explique par le retard de factures du CAT artois pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Article 615221 entretien bâtiments : stable.

Article 61551 entretien matériel roulant : augmentation de 7 907 € à cause des pannes du chariot élévateur aux ST

Article 6156 maintenance : Baisse de 5 478 €

Article 61558 : entretien divers matériel : augmentation de 1 625 €

Il s'agit de l'entretien de divers électroménagers dans les cantines et de l'arroseur.

Article 616 assurance : stable

Article 6182 documentation générale : stable. Documentations diverses et droit d'usage de webenchères

Article 6184 organisme de formation : baisse de 1 761€

Article 6188 autres frais divers : Pass'jeunes pour 1 800 €

Chapitre 62 autres services extérieurs
une hausse de : 7 508 euros

Article 6226 honoraires : augmentation de 6 614€.

Correspond aux nombres d'actes d'urbanisme, facturés par la CUA et aux frais d'avocat.

Article 6232 fêtes et cérémonies : augmentation de 6 741 €

Article 6236 catalogues imprimés : baisse de 2 628 euros. Achats de stocks en 2022

Article 6237 publications : baisse de 718 € avec la réduction des exemplaires du Médio mag

Article 6247 transports collectifs : stable malgré l'augmentation du cout des transporteurs. A noter que la CUA prend en charge les transports de piscine des écoles dans le cadre du savoir nager.

Article 6257 réceptions: baisse de 1 647 euros.

Article 6261 frais affranchissements : baisse de 2 195 €

Article 6262 télécommunications : augmentation de 1 415 €

Chapitre 63 impôts et taxes une baisse de 6 067 euros
une taxe d'aménagement sur le chantier EBH avait été régularisée en 2022.

Chapitre 012 dépenses de personnel
une augmentation de 79 138 euros

La gestion de la masse salariale dans un contexte de contrainte est un exercice indispensable et délicat. Elle représente une part très importante de nos dépenses de fonctionnement. Il existe plusieurs sources d'évolution de la masse salariale, **celles à l'initiative de l'état qui sont obligatoires (décret, changement de catégorie, évolution des charges patronales...)** et **celles à l'initiative de la commune (heures supplémentaires, régime indemnitaire...)**

L'ensemble de ces paramètres entraine une hausse minimum par année de 2,5% de la masse salariale.

Dans le contexte de notre commune où nos recettes baissent années après années il est indispensable de piloter cette masse salariale.

A noter pour 2023 plusieurs éléments :

- augmentation du SMIC à 2 reprises en 2023
- augmentation du point d'indice de 1.5 % le 01/07/2023
- Maintien des promotions du personnel
- Augmentation du nombre d'enfants sur le temps péri et extrascolaire
- agents recenseurs
- revalorisation de l'indice de rémunération au 01/05/2023
- augmentation de la participation employeur pour la santé et prévoyance

En 2014 la masse salariale représentait 2 890 954 euros. En maintenant les effectifs et en prenant 2.5% de GVT chaque année nous serions à 3 610 386 euros à la place des 2 571 497 euros existants.

Chapitre 65 Autres charges de gestion

une hausse de 39 561 euros

Article 65541 contributions diverses : augmentation de 1 791€

Il s'agit principalement de la participation au Relais Petite enfance intercommunal

Article 65736 subventions CCAS. Hausse de 35 000 euros.

Article 6574 subvention aux associations baisse de 7 660 euros. Harmonisation des petites subventions, arrêt pour certaines associations non médiolanaïses disposant de financements suffisants et diminution pour le football et le basket.

Chapitre 66 charges financières

une augmentation de 2 711 euros

042 opérations ordre

Il s'agit d'une écriture comptable. Pour rappel c'est l'amortissement du matériel ; il est l'indicateur qui permet de mesurer les investissements et prend en compte la vente des bâtiments.

**ON CONSTATE UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
DE 164 137 EUROS.**

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Les grandes lignes prévues ont été réalisées.

Pour rappel :

- Terminer la dernière tranche de l'espace bonne humeur
- Remise en état du stade de la Scarpe
- remplacement radiateurs et éclairage dans divers bâtiments communaux.
- Divers matériels : photocopieurs, ordinateurs et matériel pour les services techniques
- La poursuite des travaux dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains
- poursuite des travaux liés à la fibre et à la téléphonie dans les bâtiments communaux
- entretien toiture école maternelle Grenier
- remplacement sol amortisseur aire de jeux espace vert Grenier et self école Grenier
- mise en conformité électrique dans divers bâtiments communaux
- achats de logiciel pour le cimetière, le centre social et le multi-accueil
- mise aux normes du logiciel financier et RH avec le passage à la nomenclature M57

**Les dépenses d'investissements se sont élevées à :
754 708 euros (1 108 571 euros en 2022)**

Les recettes réelles se sont élevées à :
621 870 euros (2 533 603 euros en 2022)

La situation au 1^{er} janvier 2024 laisse apparaitre un fonds de roulement de

2 358 046 euros

ORIENTATIONS 2024

Une analyse prospective sur le long terme est impossible à concevoir devant la situation actuelle, de quoi sera fait demain :

Un contexte économique apaisé ou dégradé ?

Mais il ne faut pas dans l'urgence prendre des décisions à court terme qui impacteraient l'ensemble des Médiolansais .

Le budget 2024 qui vous sera présenté prendra en compte les impacts liés à l'évolution des prix de l'énergie et des matières premières qui entraînent une inflation difficile à maîtriser. Elle va impacter l'ensemble de nos services, auquel il faut ajouter la revalorisation salariale qui va bouleverser nos prévisions que nous avons prévu sur le long terme.

La hausse des taux d'intérêt sur les emprunts ANRU va également impacter le budget de fonctionnement 2024.

Pour 2024 nous avons bâti une trajectoire sur des points forts :

- Pas d'augmentation des taux de la taxe foncière
- Pas d'augmentation des prix de la restauration scolaire
- Maintien de l'ensemble des services proposés aux médiolansais
- Demande d'efforts aux associations
- Utilisation de notre fonds de roulement pour nos investissements.

Notre objectif est : Equilibrer nos dépenses de fonctionnement

Pour l'atteindre nous avons déjà mis en place diverses mesures.

Par exemples : réorganisation des cours de l'école de musique, occupation rationnelle de nos locaux : salle bonne humeur et espace Corot, des radiateurs plus économes et des éclairages LED ont été posés, maîtrise de la masse salariale tout en préservant la qualité de nos services.

Nos investissements seront concentrés sur les travaux liés aux économies de fonctionnement et concerneront le domaine énergétique : isolation de certains bâtiments communaux, remplacement des luminaires dans divers bâtiments, poursuite des travaux dans nos chaufferies. Ces travaux feront l'objet de recherches de subventions.

En fonction de l'évolution de la situation nous mettrons en place une analyse prospective qui permettra d'identifier tous les leviers possibles afin de mettre en place des actions ponctuelles au profit des médiolansais .

Nous vous proposons pour 2024:

- Préserver un fonds de roulement permettant dans quelques années de faire face à l'effet ciseau (dépenses supérieures aux recettes)
- Le maintien des activités périscolaires notamment le mercredi matin
- Maintenir les centres de loisirs
- La poursuite du soutien aux activités éducatives et culturelles du centre social et culturel Chanteclair
- le maintien des actions orientées vers le repérage et le suivi des personnes isolées
- Le maintien des actions dans le cadre du contrat de ville
- La continuité du suivi des bénéficiaires du RSA par la commune
- Pas d'augmentation du taux de la fiscalité pour la part communale
- La poursuite de l'entretien de nos bâtiments et la rénovation pour certains d'entre eux
- Le maintien des tarifs des cantines.
- La continuité de la dématérialisation pour offrir de nouveaux outils à la population.
- Le maintien des subventions aux associations avec un contrôle de l'utilisation de l'argent public
- Le maintien du soutien au Conseil Municipal Jeunes.
- La continuité du dispositif du Projet de Réussite Educative.
- La poursuite des mutualisations.
- Maintien des cours de musique avec une priorité aux enfants
- Maintien du multiaccueil et travail sur l'alimentation
- Maintien des promotions du personnel

INVESTISSEMENTS 2024

Au niveau des investissements un plan pluriannuel reprend l'ensemble des travaux à réaliser dans la commune ce document très complet est notre ligne de conduite mais hélas impossible à réaliser dans sa totalité pendant la mandature sans mettre à mal nos finances

Pour 2024 nous sommes déjà engagés :

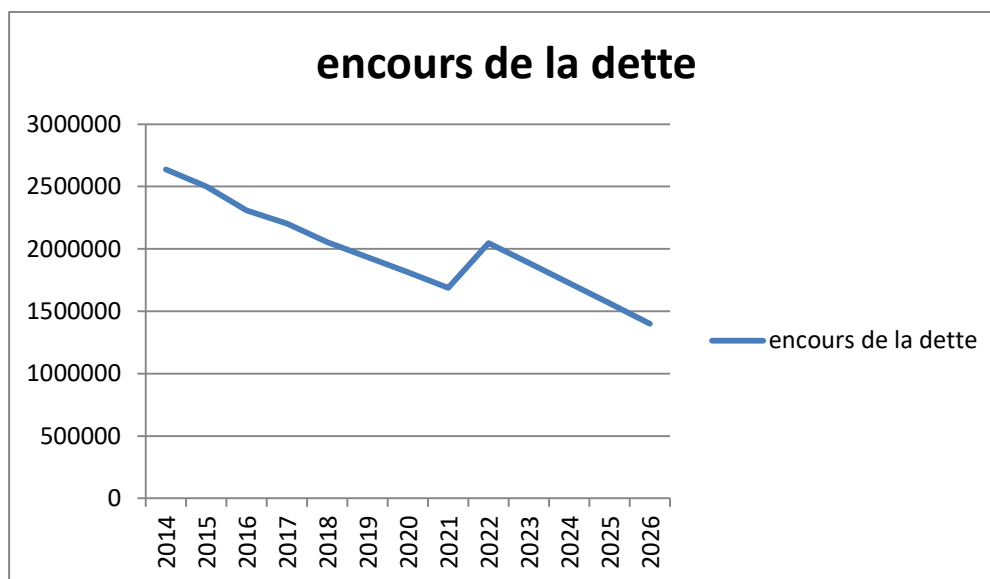
- acheter divers matériels : ordinateurs, livres et matériel pour les différents services communaux
- poursuivre les travaux dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains
- finir les travaux liés à l'internet et la téléphonie dans les bâtiments communaux
- renouveler des photocopieurs
- réaménager des espaces verts pour faciliter notre gestion interne
- cofinancer avec la CUA et commune de Sainte Catherine l'enfouissement des réseaux dans le cadre de la réfection des voiries (rue des quatre maisons et rue aristide briand)
- Rénovation du chauffage et éclairage de la salle A bonne humeur
- rénover et isoler les logements communaux après diagnostics

Pour la majorité des projets nous solliciterons les différents partenaires afin d'obtenir des subventions.

L'ensemble de ces investissements se feront sur fonds propres et diverses subventions.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

(capital des emprunts restant dû au 31 décembre 2023)



2014	2 638 000 €
2015	2 500 000 €
2016	2 352 000 €
2017	2 204 000 €
2018	2 024 000 €
2019	1 934 000 €
2020	1 812 000 €
2021	1 689 000 €
2022	2 047 435 €
2023	1 887 978 €
2024	1 727 080 €
2025	1 564 685 €
2026	1 400 737 €